

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mardi 7 février 2017

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération :
Date de la convocation : 12 + 2 pouvoirs

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T, Monsieur Borrione Patrick est nommé secrétaire de séance.

L'an deux mille dix-sept et le sept février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Venasque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bézert Gaby, Maire.

Présents : MM. BEZERT Gaby -BORRIONE Patrick -CARON de FROMENTEL Bruno-de CABISOLE Thierry-FERRARO Éric -GUÉNINCHAULT Edith-LAMBERTIN Georgia -LONG Jean-Marc-MONDON Christiane -PLANCHER Dominique -ROLLAND Daniel- TRIBEAUDOT Françoise.

Absents excusés : Madame ACED Aurore
JASTREBZSKI Valentina
Madame ACED Aurore a donné pouvoir à Monsieur BEZERT Gaby.
Monsieur SAFON Olivier a donné pouvoir à Monsieur FERRARO Eric.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 24/01/2017

1. Projet de création d'une nouvelle voie au Chemin des Combettes - Demandes de subventions

Rapporteur : Lambertin Georgia

Afin de désenclaver les quartiers résidentiels des Espuy et Escombau et ainsi sécuriser ces lieux, il apparaît primordial pour la Commune et ses habitants de créer une nouvelle voie à double sens au chemin des Combettes.

Ce projet s'inscrit dans le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité. Cet équipement améliorera la sécurité des usagers avec création de stationnements.

La Commune a fait établir des documents d'arpentage et une étude de projet a été faite par le Conseil départemental dans le cadre de la DACCT.

Le projet s'élèverait à 168 000€ ht soit 201 600€ ttc et il conviendrait de solliciter des subventions dans le cadre de la programmation 2017 du Fonds de Soutien à l'investissement Public Local (SPIPL) et au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,